



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'EURE-ET-LOIR

Arrêté N° DDCSP-JSVAS 19/10/01

**Liste de communes et établissements publics de coopération intercommunale signataires d'un projet éducatif territorial dans le département d'Eure-et-Loir**

**Le Préfet d'Eure-et-Loir**

Officier de la Légion d'Honneur

Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.227-4 à L.227-23

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 551-1 et D. 521-12

Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;

Vu le décret n° 2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre ;

Vu le décret n°2014-457 du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires ;

Vu le décret n°2014-1320 du 03 novembre 2014 modifiant les articles R.227-1 et R.227-16 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu la circulaire CNAF n°2014-024 du 24 juillet 2014 relative à l'accompagnement par la branche famille de la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs à compter de la rentrée 2014 ;

Vu la circulaire n°DJEPVA A3/2014/295 du 5 novembre 2014 relative à la mise en place d'activités périscolaires dans les accueils collectifs de mineurs dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs ;

Vu l'instruction interministérielle du 19 décembre 2014 relative à la promotion de la généralisation des projets éducatifs territoriaux ;

Vu les projets éducatifs territoriaux déposés par les communes ou établissements publics de coopération intercommunale en 2015 ;

Sur proposition conjointe de Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations et de Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale ;

**ARRÊTE**

**Article 1er :**

La liste des communes et/ou EPCI signataires d'un Projet éducatif territorial (PEdT) est annexée au présent arrêté.

**Article 2 :**

Chaque PEdT fait l'objet d'une convention signée pour une durée précisée sur la liste mentionnée à l'article 1.

**Article 3 :**

Le présent arrêté est susceptible de recours auprès du tribunal administratif de Chartres sous un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 4 :**

Le secrétaire général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, le directeur académique des services de l'Éducation Nationale et le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Chartres, le 04/11/2016

LE PREFET

Pour le Préfet empêché,  
et par délégation,

Le Directeur départemental de la cohésion sociale  
et de la protection des populations,

Jean-Bernard ICHÉ

Liste des communes et établissements publics de coopération intercommunale  
signataires d'un projet éducatif territorial

Arrêté N° DDCSP-JSVAS 19-10/01

ANNEXE

Collectivité / EPCI / SIRP	Nombre de communes avec écoles concernées	Durée de la convention par années scolaires
CHERISY	1	2016/2019
SIRP CIVRY CONIE MOLITARD LUTZ EN DUNOIS	4	2016/2017
DREUX	1	2016/2017
FONTENAY SUR EURE	1	2016/2017
ST PREST	1	2016/2018
LUISANT	1	2016/2018
SIVOS MORANCEZ GELLAINVILLE	1	2016/2019
SIRP LOGRON GOHORY LANNERAY	2	2016//2017
LA FRAMBOISIERE	1	2016/2019
BAILLEAU L'EVEQUE	1	2016/2017
CHARTRES	1	2016/2019
MAINVILLIERS	1	2016/2019
SIRP COMBRES – PORTES DU PERCHE	4	2016/2017
BAILLEAU L'EVEQUE	1	2016/2017
LE COUDRAY	1	2016/2019
NOGENT LE ROTROU	1	2016/2018
SIVOM NOGENT SUR EURE / OLLE	1	2016/2019
CHAMPROND EN PERCHET	1	2016/2018
SIRP DANGERS / VERIGNY / MITTAINVILLIERS	1	2016/2019
SIRP ST AVIT LES GUESPIERRES / CHARONVILLE / VIEUVICQ	3	2016/2019
SI Les 2 Versants (BAILLEAU LE PIN)	1	2016/2017
LA LOUPE	1	2016/2017